

Procès verbal - Conseil d'école n° 1

Date: 05/11/2024	Durée: 2h
PRÉSENTS	
Maire	Mme PONCET
Autres élus municipaux	Mme VIRIEUX (adjointe)
Représentants des parents d'élève	M. BAUSSON, Mme BOURGEOIS, Mme POIRRIER
Directeur	M. VERGER
Enseignante	Mme JACOTOT
EXCUSES	
Inspecteur de l'Éducation Nationale	M. BRETON

La séance commence à 17h30, par un tour de table.

Par rapport à l'ordre du jour envoyé par mail et transmis aux familles, les modifications apportées sont précisées aux personnes présentes.

1. Composition et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est institué dans chaque école, il est composé des membres suivants :

- le directeur qui préside le conseil ;
- le maire ou son représentant, et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- les maîtres et maîtresses d'école et les maîtres remplaçants exerçants dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- un des maîtres du réseau d'aide spécialisée intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus ;
- le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école (DDEN).

Le conseil d'école est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre.

L'ordre du jour est adressé au moins 8 jours avant la date des réunions.

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- adopte le projet d'école ;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions sur la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants porteurs de handicap, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants.

L'année précédente, les parents d'élèves élus au conseil d'école avait ouvert une courriel pour échanger avec les parents de l'école en vue des conseils d'école. Mme Bourgeois transmettra l'adresse à M. Verger pour la communiquer aux familles pour préparer le prochain conseil d'école. Mme Poncet remarque qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le conseil d'école pour remonter des informations concernant la mairie.

2. Résultats des élections des représentants des parents d'élève

Les élections des représentants des parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2024, uniquement par correspondance.

Le taux de participation est de 58 %. La seule liste de 3 candidats a été élue. Il s'agit donc de M. BAUSSON, papa de Juliann en classe de GS, de Mme BOURGEOIS, maman de Nora en CE2, Maé et Allie en GS et de Mme POIRRIER, maman de Isaïah en MS.

Je rappelle que les parents élisent une liste entière et ne peuvent choisir un ou plusieurs noms parmi celle-ci. Tout bulletin comportant des ratures ou des noms entourés est considéré comme nul.

Le conseil d'école décide-t-il de reconduire le vote par correspondance pour la prochaine année scolaire ?

=> Le conseil d'école se prononce pour le renouvellement des votes par correspondance pour l'année prochaine 2024-2025.

3. Le bilan de la rentrée (effectif, répartition)

Effectif total	Classe PS-MS-GS	Classe CP-CE1-CE2-CM2
28 élèves à la rentrée (02/09/2024)	14 élèves	14 élèves

L'équipe enseignante est composée comme suit :

<i>Classe PS – MS – GS</i>	Mme JACOTOT Clélie (enseignante) Mme TURPIN Aline (ATSEM) Mme AGRELO Béatrice a remplacé Mme TURPIN entre le 2/09/2024 et le 12/09/2024.
<i>Classe CP-CE1-CE2-CM2</i>	M. VERGER Jean-François (enseignant). Il est complété 12 journées dans l'année par Mme Anne-Sylvie Clément et Mme Cécile Hunet.

Deux mamans ont souhaité rencontrer M. Verger pour évoquer une scolarisation anticipée de leur enfant avant l'âge des 3 ans. La première attendra la rentrée 2025. Pour la deuxième, une décision sera prise courant décembre.

4. Scolarisation des élèves en situation de handicap

Il est prévu d'accueillir Allie Bourgeois en classe de GS dans le cadre d'une scolarisation adaptée : emploi du temps adapté, accompagnement d'une AESH à 100 %. Jusqu'à aujourd'hui, Allie ne peut pas être scolarisée car son AESH est en arrêt de travail.
Allie pourra faire son retour à l'école le jeudi 14 novembre.

5. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est lu et soumis à l'avis et au vote du conseil d'école avant la diffusion aux familles. Les modifications apportées sont acceptées et le règlement intérieur est adopté.
Le conseil d'école adopte également le document reprenant les règles communes sur le temps scolaire et péri-scolaire ainsi que les sanctions prévues. Mis en place en 2023, ces règles sont en vigueur et connues des élèves. Il avait été mis en place dans le cadre du programme d'action pHare (cf. paragraphe suivant).

Le directeur fait état d'un climat apaisé, sans violence ni incivilité. Les enseignants et les agents municipaux restent toutefois particulièrement vigilants et réactifs pour prévenir tout débordement éventuel. Une attention particulière est ainsi accordée aux élèves découvrant pour la première fois la vie en collectivité dont l'apprentissage des règles de vie commune demande du temps et de la patience.

6. Le programme PHARE (lutte contre le harcèlement scolaire)

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école « pHARe » intègre toutes les écoles élémentaires et tous les collèges publics depuis la rentrée 2022.

Le harcèlement est une violence répétitive, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leurs camarades qui est dans l'incapacité à se défendre dans ce contexte précis. On peut considérer qu'il y a harcèlement quand un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ; il y a répétition ; il y a isolement/abandon. Les conséquences sur le bien-être et la santé mentale des jeunes victimes sont nombreuses.

L'année dernière, la cellule pHare était intervenue régulièrement dans la classe des CE1-CE2-CM1-CM2 où il y avait de nombreuses situations de conflits et de mauvaises relations entre les élèves.

Le plan de prévention élaboré en 2023 sera actualisé en conseil des maîtres et présenté au prochain conseil d'école.

Aujourd'hui, l'équipe enseignante rencontre quelques difficultés pour faire apprendre les règles de l'école en maternelle. Un travail a été entrepris avec M. SAUDEAU, conseiller pédagogique, Mmes LE NEVEZ et DUBAS du RASED pour travailler sur l'intégration au sein du groupe, l'écoute de l'adulte et la compréhension et le respect des consignes données par les adultes de la classe. Un dialogue a été engagé avec les familles.

7. Les exercices sécurité (incendie, PPMS)

Le 1^{er} exercice incendie de l'année sera réalisé le mardi 12 novembre 2024. 2 autres exercices incendie auront lieu dans l'année.

Le plan de mise en sécurité (PPMS) risques majeurs (tempête, nucléaire, transport de matières dangereuses, feux de forêt) et le PPMS attentat-intrusion ont été mis à jour le 23 septembre 2024. Un nouveau document fusionnant les risques majeurs et le risque d'attentat ou d'intrusion sera

mis en place au cours de l'année scolaire avec l'aide de M. SAUDEAU, conseiller pédagogique de la circonscription et référent PPMS.

Depuis l'attentat du 2/03/2024 à Moscou, le plan Vigipirate Urgence Attentat a été activé. Il n'y a pas d'interdiction sur les rassemblements. Concernant la fête de Noël, celle-ci sera possible dans la mesure où l'organisation sera en mesure de contrôler l'identité des personnes qui seront présentes.

Un exercice PPMS-attentat intrusion sera réalisé au cours de la deuxième période, avant les vacances de Noël.

Les élèves et les adultes seront prévenus de la réalisation de l'exercice dans la journée. Le rappel des règles de mise en sécurité sera fait.

8. Les parcours éducatifs à l'école

Trois domaines font l'objet de parcours éducatifs tout au long de l'école primaire :

- le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) dont l'objectif est de favoriser l'accès à la culture des élèves. Il répond à 3 objectifs : pratiquer, rencontrer des artistes, fréquenter des lieux culturels.
- le Parcours Éducatif de Santé qui vise à assurer l'éducation à la santé, proposer des actions de prévention, notamment l'hygiène ainsi que les activités sportives ;
- le Parcours Citoyen de l'élève qui vise la construction de l'esprit critique et l'acquisition d'une culture de l'engagement dans des projets à dimensions morale et citoyenne.

Les actions qui seront inscrites dans le futur projet d'école correspondront à ces 3 domaines.

Les actions réalisées dans le cadre de ces parcours sont inscrites dans les Livrets Scolaires Uniques des élèves.

Pour cette année, voici les projets prévus :

Projets en lien avec les parcours éducatifs et le projet d'école :

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle	Parcours Éducatif de Santé	Parcours Citoyen
<u>Pour tous les élèves :</u> - participation au quart d'heure lecture. - en attente de la confirmation de la participation à des projets artistiques dans le cadre de la programmation culturelle de l'agglomération de Saumur (Bibliothèques et spectacles)	<u>Pour tous les élèves :</u> - en lien avec l'infirmière scolaire, il envisagé un projet autour de l'alimentation. - Activités physiques quotidiennes : chaque classe bénéficie d'une séance d'éducation physique quotidienne d'au moins trente minutes.	<u>Pour tous les élèves :</u> - faire vivre les règles de vie de l'école - continuer la démarche « École Zéro Déchets » sensibilisation à la réduction des déchets - un projet sera mené en lien avec la Maison des Pins. L'équipe enseignante rencontrera les éducateurs de la Maison des Pins prochainement. - éducation au respect de l'environnement : sensibilisation à l'école du dehors dans le cadre de l'intervention de l'animatrice de LPO sur 4 séances dans chaque classe.

	- participation à la journée Olympiades organisée par l'Association USEP cantonale - Natation scolaire : 10 séances de mars à juin.	
--	--	--

En ce qui concerne l'encadrement des séances de natation scolaire, l'école peut compter sur M. BOURGEOIS et M. BAUSSON qui disposent d'un agrément. Mme Poncet signale que Mme AGRELO et Mme MARCHAU sont également agréées et peuvent pallier à l'absence d'un parent.

9. Les évaluations nationales CP, CE1, CE2, CM2

Les évaluations nationales ont été réalisées pour les 5 élèves de CP, l'élève de CE1, les 4 élèves de CE2 et les 4 élèves de CM2 en septembre 2024. Les données permettent d'alimenter les statistiques nationales sur le niveau des élèves.

Les élèves de CP sont globalement tous en réussite.

Les principales difficultés rencontrées par les élèves de CE1 à CM2 concernent la lecture (manque de fluidité, accès au sens difficile) en français et le calcul et la résolution de problèmes en mathématiques.

Des élèves de CE2 et de CM2 sont en situation fragile. Ils manquent de confiance en eux ou ont besoin d'aide pour consolider les apprentissages de base (lecture et maîtrise de la langue en français, mémorisation et stratégies de calcul en mathématiques). Pour les élèves de CM2, le contexte des années précédentes a été défavorable, c'est évident, l'accent sera donc mis cette année sur la confiance en soi et la consolidation des apprentissages fondamentaux afin de profiter au mieux de l'année de sixième où ils rencontreront peu de nouveautés.

10. Présentation des comptes de la caisse des écoles

Le budget alloué pour la mairie était de 3 000 € pour cette année civile 2023.

Ils ont été dépensés de la manière suivante :

Objet (Budget)	Dépenses
Livres (500 €)	1 365 €
Fournitures (1 500 €)	503 €
Transport (500 €)	546 €
TOTAL	2 415 €

Il reste 585 € à ce jour.

L'équipe enseignante gère le budget dans une globalité et le dépassement d'une catégorie n'a pas d'impact tant que le budget global est respecté.

Le Directeur demande si le montant prévu en 2025 sera identique. Mme le Maire indique que ce sera le cas.

11. Aménagements et travaux

L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour :

- l'aménagement des classes à la pré-rentrée
- les interventions diverses et rapides concernant des réparations, du déplacement de mobilier.

12. Questions diverses

Les parents élus demandent quels sont les effectifs de la cantine.

Ils sont en augmentation depuis la rentrée scolaire puisque nous comptons, aujourd'hui, 13 élèves régulièrement inscrits.

Prochains conseils d'école :

- le 4 mars 2025 à 17h30
- le 17 juin 2025 à 17h30

La séance se clôt à 19h30.

*Présidente et secrétaire de séance,
M. VERGER*



*Représentants des parents d'élève,
M. BAUSSON, Mme Bourgeois, Mme Poirrier*

Signatures:

